

APPEL À LA VIGILANCE PROVINCIALE

Décembre 2025

Cet appel à la vigilance est destiné aux médecins, infirmiers et infirmières, équipes PCI, coordonnateurs des urgences, pharmaciens communautaires et sage-femmes

ÉCLOSION DE ROUGEOLE AU QUÉBEC

Une éclosion de rougeole est en cours au Québec depuis le 1^{er} décembre 2025.

La liste des lieux d'exposition se retrouve sur la page web [Éclosion de rougeole](#). Des cas secondaires pourraient donc survenir dans les prochaines semaines. Pour suivre l'évolution de l'éclosion, consulter la section épidémiologie de la page [Éclosion rougeole](#).

D'autre part, la rougeole continue d'être présente dans plusieurs [provinces canadiennes](#) et plusieurs pays. La survenue de cas chez des voyageurs est également possible.

Le cas en question a fréquenté un milieu de soins pédiatriques au cours de sa période de contagiosité, soit le 28 novembre. **La liste des lieux d'exposition se retrouve sur la page web [Éclosion de rougeole](#).** Des cas secondaires pourraient donc survenir dans les prochaines semaines. Pour suivre l'évolution de l'éclosion, consulter la section épidémiologie de la page [Éclosion rougeole](#).

D'autre part, la rougeole continue d'être présente dans plusieurs [provinces canadiennes](#) et plusieurs pays. La survenue de cas chez des voyageurs est également possible.

La rougeole est hautement contagieuse par voie aérienne et le virus peut persister dans l'air jusqu'à 2 heures après qu'un cas ait quitté un espace.

La période d'incubation (entre l'exposition au virus et le début des symptômes) est généralement de 7 à 14 jours, mais peut aller de 5 à 21 jours. Une période d'incubation plus longue est généralement observée chez les personnes immunodéprimées, celles qui font une [rougeole modifiée](#) ou celles qui font une rougeole malgré qu'elles aient reçu une prophylaxie post-exposition (incubation de 17-21 jours). Une personne peut transmettre la rougeole 4 jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et demeure contagieuse jusqu'à 4 jours après.

RECOMMANDATIONS

1. **Être vigilant lors de la prise de rendez-vous, à l'accueil et au triage** et déterminer rapidement le risque infectieux. Voir [l'outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence](#).
2. **Appliquer sans délai les mesures de prévention et de contrôle des infections** telles que décrites dans le document [Précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole en milieux de soins](#) si un cas de rougeole est suspecté chez une personne qui présente :
 - les symptômes de la présentation classique de la rougeole (peu importe son statut de protection) :
 - Fièvre;
 - ET
 - Éruption cutanée maculopapulaire généralisée;
 - ET
 - Toux ou coryza ou conjonctivite.

OU

- les symptômes de la présentation [non classique de la rougeole](#) ET qui a un lien épidémiologique avec un cas.

Pour plus de détails, consulter [l'Outil d'aide à la décision - Repérage et diagnostic de la rougeole](#).

Les mesures de prévention et de contrôle contre la rougeole incluent notamment :

Pour l'usager :

- Demander à l'usager de procéder à l'hygiène des mains et porter un masque médical;
- Isoler l'usager dans une salle à pression négative ou si non disponible, dans une salle d'examen avec porte fermée;

Pour les professionnels de la santé :

- Appliquer les précautions additionnelles aériennes, dont le port d'un APR N95;
- Aviser l'équipe de Prévention et contrôle des infections (PCI) de votre établissement;
- Pour plus de détails sur la gestion des cas et contacts, veuillez consulter les pages 17 à 19 de la [Fiche technique pour la gestion des cas, des contacts et des éclosions – Rougeole](#).

3. Demander les tests de laboratoire appropriés en fonction de l'évaluation médicale

- Suivre [les recommandations de l'INESSS](#), en fonction de la présence ou pas de lieux d'exposition à la rougeole au Québec; Le jugement clinique demeure essentiel.
- [Consulter la page web Rougeole - Professionnel de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#) pour les détails;
- Contacter Service Québec option Dépistage au 1 877 644-4545.

4. Déclarer rapidement les cas suspects, probables et confirmés de rougeole

- À la Direction de santé publique de la région de résidence du cas [Coordonnées des Directeurs de santé publique \(gouv.qc.ca\)](#) sans attendre les résultats de laboratoire, pour accélérer les interventions de santé publique, dont la recherche de contacts et permettre l'administration d'une prophylaxie post-exposition aux personnes à risque de complications dans les courts délais prévus.
- Si le cas ne nécessite pas d'être hospitalisé, demander au cas de s'isoler à domicile jusqu'à l'obtention du résultat des analyses de laboratoire et, si le diagnostic est confirmé, jusqu'à 4 jours après le début de l'éruption maculopapulaire. Le cas sera rapidement contacté par la santé publique pour enquête épidémiologique.

5. Identifier les contacts du cas qui sont à risque de complications et administrer la prophylaxie post-exposition appropriée

- **Vacciner** les personnes âgées de 6 mois et plus, considérées comme non protégées, dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} contact avec un cas de rougeole. Voir la section [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons](#) du Protocole d'immunisation du Québec.
- Certaines personnes à risque doivent recevoir des [immunoglobulines](#) si la première exposition au cas contagieux remonte à moins de 7 jours. Voir l'[Annexe](#) et voir la section Post-exposition à la rougeole du [Protocole d'immunisation du Québec](#).

6. Pour la communauté interne du CIUSSS de l'Estrie se référer aux outils cliniques disponibles dans l'intranet : => Outils cliniques | Prévention et contrôle des infections | Les maladies infectieuses et bactéries multirésistantes | Rougeole (affiches, aide-mémoire principes généraux, algorithmes, procédures pour réf immunoglobulines par RLS ect)

Pour déclarer une situation à l'équipe de maladies infectieuses de la **DSPublique de l'Estrie** :

- Par téléphone :
 - **Jours ouvrables** : de 8 h 30 à 16 h 30, composez le 819 829-3400, poste 42240
 - **pour toute urgence hors de ces heures et lors des jours fériés**, composez le 819 346-1110, poste 0, et demandez la garde en santé publique de l'équipe de maladies infectieuses

LIENS UTILES

- Rougeole - [Professionnels](#) de la santé - MSSS (gouv.qc.ca)
- [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Fiche technique pour la gestion des cas, des contacts et des éclosions – Rougeole – Mise à jour février 2024 - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence, septembre 2024, MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Outil d'aide à la décision : repérage et diagnostic de la rougeole-avril 2024, INESSS](#)
- [Précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole en milieux de soins, mai 2024, INSPQ.](#)
- [Alerte! Rougeole! - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)